



Dagneux le mardi 10 mars 2009

Mr le Président de la République  
Palais de l'Elysée  
55 r du Fd St Honoré  
75008 PARIS

Objet : CFAL Contournement Ferroviaire de l'Agglomération Lyonnaise

Monsieur le Président de la République,

Le 26 février dernier, lors de votre déplacement dans l'AIN chez Plastic Omnium, sur le thème de l'automobile. Monsieur Charles de La Verpillière, notre député, vous a sûrement parlé d'un dossier qui lui tient à cœur : le CFAL. Vous étiez au centre géographique de la polémique du Contournement Ferroviaire de l'Agglomération Lyonnaise.

Depuis 2005, parmi les 4 fuseaux proposés pour ce projet, le tracé A a été retenu envers et contre tous.

Pourtant, Monsieur Charles de la Verpillière, les Députés et Sénateurs de l'Ain, le SCOT du secteur, les communautés de communes et une grande majorité de municipalités font encore en 2009, la promotion du Fuseau C du CFAL NORD qui traverse justement le Parc Industriel où est implanté Plastic-Omnium. Il permettrait un raccordement ferroviaire électrifié et direct du Parc Industriel de la Plaine de l'Ain vers l'aéroport de St Exupéry.

L'administration semble incapable de réviser un jugement initial, sur un dossier qui a vu son environnement fortement évoluer depuis 2001. Elle peine à tenir ses promesses faites à nos députés et sénateurs, en ne réalisant pas une étude comparative des coûts, avantages et inconvénients des fuseaux A, B et C. Il en est de même pour les études demandées par des DM qui sont toujours sans réponse 22 mois plus tard !

***Accepter de retenir le Fuseau C à la place du A, c'est dépenser 300M€ de moins, pour faire mieux, car plus rapide et moins impactant pour la population.***

RFF se retranche derrière des Décisions Ministérielles qui, elles- mêmes, s'appuient sur des avis d'enquêtes dont les fondements ont bougé.

Le tracé A a été retenu en s'appuyant sur 2 arguments : son phasage (réalisation en 2 tranches) et son adossement à une infrastructure existante, l'A42.

Qui en 2009 oserait contester que les TER sont une réponse immédiate à l'amélioration du pouvoir d'achat et à une moindre empreinte écologique des transports.

**A3CFAL - Chemin de la Plaine - 01120 DAGNEUX**

Association Loi 1901 - N° Préfecture 0012013209 - [www.a3cfal.net](http://www.a3cfal.net) - [communication@a3cfal.net](mailto:communication@a3cfal.net)

**Fuseau A de Saint-Exupéry à Ambronay**

Or, lors du COPIL du 3 Mars 2009, c'est le scénario du pire qui vient d'être retenu à savoir : fin du CFAL à LEYMENT et raccordement avec la ligne historique.  
Cette solution officialise le sabotage des TER car elle induit obligatoirement un ajout de 100 trains de fret sur la ligne historique déjà saturée et au service TER chaotique.

Quant au second argument de ne pas créer de nouvelle découpe du territoire, il est largement démontré, que l'intérêt du jumelage à une infrastructure existante dépend directement du type de l'ouvrage premier et de l'écart de temps entre les 2 réalisations.

Or l'autoroute A42 devance de 25 ans le CFAL et se trouve ainsi enclavée dans un tissu urbain et industriel resserré au fil du temps. De ce fait, les études d'Avant Projet Sommaire ont révélé des travaux pharaoniques pour l'insérer dans le secteur de la Côtière. Il est même envisagé de réduire de plus de 50% les périmètres « SEVESO II niveau haut » du site Arkema à Balan, pour rendre le tracé acceptable.

On peut s'interroger sur la crédibilité des toutes les études préalables, nous en voulons pour preuve le secteur d'Ambronay où après deux mois de consultation réelle et sérieuse, les solutions proposées par RFF se sont avérées inadaptées.

Techniquement le tracé à l'ouest de l'autoroute semble maintenant accepté et le raccordement provisoire avec la ligne historique est abandonnée.

La portion entre Leyment et Ambronay sera réalisée en concomitance avec la LGV Rhin-Rhône.

Monsieur le Président, les riverains et contribuables font des propositions crédibles et ne comprennent pas comment il est possible d'occulter à ce point les avis concordants des élus et décideurs du département de l'Ain. Le blocage est administratif et de pure forme.

Face à une crise d'une ampleur exceptionnelle, il serait anormal voir même incompréhensible de nous endetter de 300M€ de plus, pour un service à la collectivité moindre.

Nos participations au Grenelle de l'environnement, au Mini-Grenelle du CFAL et plus récemment au Comité de Pilotage du CFAL n'ont pas permis de faire admettre l'évidence du mauvais choix initial.

Pourtant, Monsieur Charles de La Verpillière, et l'ensemble des élus de l'Ain contestent avec nous le choix retenu depuis 2005.

Aussi, Monsieur le Président, nous serions rassurés de voir que ce dossier pourrait être relu à l'aulne d'une économie possible de 300M€.

Vous conviendrez sans peine, que si les exigences habituelles des riverains sont généralement à demander toujours plus de moyens. Il nous paraît plus que raisonnable, d'écouter les forces vives du département qui vous proposent de dépenser moins et mieux, tout en restant dans le cahier des charges du projet et dans le périmètre des élus demandeurs.

Ne doutant pas d'être entendus, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de notre très haute considération.

Pour A3CFAL  
le président  
Rémi Gauthier

